



RAPPORT ANNUEL
2013 - 2014





RAPPORT ANNUEL 2013 - 2014

TABLE DES MATIÈRES

Lettre du président	2	Ventes par établissement	14
Objectifs stratégiques sur une période de quatre ans	3	Ventes aux magasins de franchises	15
Message du président	4	Rapport de la direction et rapport du vérificateur indépendant	16
Bilan de l'année 2013-14	5	États financiers	17
Emplacements des magasins	13		



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rangée arrière, de gauche à droite : **John Correia**, directeur; **Mike Jenkins**, directeur; **Rémi Roussel**, directeur; **Arthur Doyle**, vice président; **Patrick Durepos**, directeur; et **Richard Smith**, secrétaire du Conseil et premier vice président. Rangée avant, de gauche à droite : **Brian Harriman**, président et directeur général; **Ron Lindala**, président; et **Rachelle Gagnon**, directrice.

CADRES SUPÉRIEURS

Brian Harriman, président et directeur général; **Richard Smith**, premier vice président; **Bradford Cameron**, vice président, Service à la clientèle et Activités de détail; **Christopher Evans**, vice président et directeur financier; **Michael O'Brien**, vice président, Chaîne d'approvisionnement et Gestion immobilière; et **Gary von Richter**, vice président, Marketing et Gestion des catégories.

ISSN 07042574
ISBN 978-1-4605-0621-9

170, chemin Wilsey
C.P. 20787
Fredericton (N.-B.)
E3B 5B8 Canada
www.anbl.com



LETTRE DU PRÉSIDENT



L'honorable Blaine Higgs
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Fredericton (N.-B.)

Monsieur,

Conformément à l'article 20 de la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, je suis heureux de soumettre le rapport annuel de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick pour l'exercice ayant pris fin le 30 mars 2014.

Respectueusement soumis,

Ron Lindala
Président
Conseil d'administration



Renseignements opérationnels

	2014	2013
Nombre de magasins d'ANBL	44	46
Nombre de magasins de franchise	84	76
Nombre de postes pourvus (hormis les postes occasionnels)	439	450
Nombre de produits réguliers inscrits	1,874	1,908

Données relatives à la consommation (âge légal pour consommer de l'alcool)

	2014			2013		
	Litres totaux	Litres par habitant	Ventes par litre	Litres totaux	Litres par habitant	Ventes par litre
Spiritueux	2,865,646	4,7	32,04 \$	2,913,537	4,8	31,53 \$
Vin	5,919,319	9,7	13,26 \$	5,724,011	9,4	13,00 \$
Autres boissons	2,580,207	4,2	7,43 \$	2,580,576	4,3	7,39 \$
Bière	44,231,809	72,5	4,41 \$	44,952,421	74	4,50 \$



OBJECTIFS STRATÉGIQUES SUR UNE PÉRIODE DE QUATRE ANS

ANBL est responsable de l'achat, de l'importation, de la distribution et de la vente au détail de toutes les boissons alcooliques au Nouveau-Brunswick. En tant que société d'État provinciale, ANBL sert le public et la communauté des titulaires de licence par l'intermédiaire de ses magasins de détail et de ses magasins de franchise privés.

STRATÉGIE 2012-16

Le plan stratégique de quatre ans se concentre sur des mesures visant l'augmentation du revenu net, la satisfaction des clients, la participation des employés et la conscience sociale. L'exercice 2013-2014 représente la deuxième année de ce plan.

Vision 2016

Être un chef de file en vente au détail axé sur l'expérience client

Mission

Gérer de façon responsable une entreprise rentable de boissons alcoolisées au Nouveau Brunswick.

Valeurs

Excellence du service
Nos gens
Conscience sociale

OBJECTIFS DE LA VISION SUR UNE PÉRIODE DE QUATRE ANS

- Maintenir une croissance du bénéfice net de 1,4 %.
- Atteindre un indice de l'expérience client de plus de 70 %.
- Atteindre un indice de la participation des employés de 145/200.
- Atteindre un indice de conscience sociale de 85 %.

Résultats d'ANBL relatifs à ces objectifs après la deuxième année

- Maintenir une croissance du bénéfice net de 1,4 % : -1,8 %.
- Atteindre un indice de l'expérience client de plus de 70 % : 64 %.
- Atteindre un indice de la participation des employés de 145/200 : 165/200 (aucun changement, car le sondage est effectué tous les deux ans).
- Atteindre un indice de conscience sociale de 85 % : 50 %.



MESSAGE DU PRÉSIDENT



Au cours de ses 37 ans d'histoire, la société a acquis la réputation de toujours livrer de bons résultats tout en maintenant une excellente discipline financière. Cela a conduit ANBL à être une des régies de vente au détail d'alcools les plus efficaces du Canada. Notre forte culture de discipline a été très bénéfique pour la société et a permis à ANBL de gérer ses ressources de manière efficace.

Nous entamons maintenant le voyage qui nous fera passer d'une excellente société à l'un des principaux détaillants. En tant que détaillant principal nous conserverons notre forte culture de discipline, mais nous nous concentrerons plus sur la création d'une excellente expérience d'achat pour les consommateurs du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire de meilleurs environnements de magasin et en continuant à offrir un excellent service, sans oublier les activités de promotion novatrices et entraînantes.

Chaque jour, notre équipe de plus de 600 employés travaille avec acharnement pour créer une société qui produit d'excellents résultats pour la province. Nous sommes sûrs que nous pouvons améliorer nos résultats au cours de la prochaine année au moment où nous travaillons à transformer l'ANBL d'un endroit où acheter en un endroit où magasiner.

Santé!

Brian Harriman
Président et chef de la direction
Alcool NB Liquor



VERSEMENTS AUX GOUVERNEMENTS

À la province du Nouveau-Brunswick :

	2014	2013
Distributions à partir du bénéfice net et résultat étendu	\$ 164,367,749	\$ 161,746,764
Fonds en fiducie pour l'environnement	2,216,908	2,148,540
Impôt foncier	289,556	321,596
	\$166,874,213	\$164,216,900

Au gouvernement du Canada :

Taxe de vente harmonisée	\$ 30,447,657	\$ 30,072,107
Taxe d'accise et droits de douane	15,672,045	15,888,649
	\$ 46,119,702	\$ 45,960,756

Total **\$ 212,992,915** **\$ 210,177,656**





OBJECTIF STRATÉGIQUE NO 1 : FINANCIER

Ventes	2013-14 (000 \$)	2012-13 (000 \$)	Change (variation en pourcentage)
Spiritueux	91,816	91,860	(0,05)
Vin	78,496	74,431	5,5
Autre	19,159	19,063	0,5
Bière	194,890	202,398	(3,7)
Total	384,361	387,752	(0,9)

ANBL a enregistré un bénéfice net de 161,3 millions de dollars au cours de l'exercice 2013-2014, il manquait 1,5 million de dollars pour respecter le budget. Le total des ventes pour l'année était de 384,4 millions de dollars, une baisse de 0,9 % par rapport à l'année précédente. Le volume pour l'année était de 55,6 millions de litres.

Bien qu'il y ait eu un déclin des transactions à l'échelle de la province, la taille du panier moyen a légèrement augmenté.



VENTES PAR SOURCE

Ventes	2013-14 (000 \$)	Pourcentage des ventes	2012-13 (000 \$)
Public	256,527	66,7	263,845
Titulaires de licence	45,485	11,8	46,642
Franchise	81,004	21,1	75,616
Autre	1,345	0,4	1,649
Total	384,361		387,752



SPIRITUEUX

Les ventes de spiritueux ont légèrement chuté de 0,05 %, passant de 91,8 millions de dollars en 2013-2014 à 91,9 millions de dollars en 2012-2013, suivant une tendance de dix ans de variation minimale. Le volume a diminué de 1,6 %.

Les ventes de spiritueux du magasin sur place d'ANBL au New Brunswick Spirits Festival, qui a lieu au mois de novembre à Fredericton, s'élevaient à 158 000 \$.



VIN

Les ventes de vin ont augmenté de 5,5 %, passant de 78,5 millions de dollars en 2013-2014 à 74,4 millions de dollars en 2012-2013. Le volume de vin a augmenté de 3,4 %.

Les ventes du magasin sur place lors de l'Expo Vins et Gastronomie du Monde, ayant eu lieu à Moncton au début du mois de novembre, s'élevaient à 464 000 \$.



BIÈRE

Les ventes de bière se sont élevées à 194,9 millions de dollars en 2013-2014 par rapport à 202,4 millions de dollars en 2012-2013, représentant une réduction de 3,7 %. Le volume a diminué de 1,6 %.



AUTRES BOISSONS

Les ventes des autres boissons ont augmenté de 0,5 %, 19,2 millions de dollars en 2013-2014 par rapport à 19,1 millions de dollars en 2012-2013. Le volume est resté stable.



EFFICACITÉ À L'INTERNE ET PROCESSUS

Au début de l'exercice, les sections de la division Marketing et Gestion des catégories ont été désignées en tant que nouveau département. Le vice président de Marketing et Gestion des catégories a été créé en conséquence et, à la suite d'un concours formel, un employé à l'interne a été nommé à ce poste.

En plus de la création du nouveau département une restructuration de l'effectif a été menée. Ceci a débouché sur la création de trois équipes de portefeuilles de catégories particulières chargées de l'élaboration de concepts, de la mise en œuvre et de la gestion de leurs plans de portefeuille individuelle dans le cadre de l'ensemble du plan d'entreprise.

La fonction et la responsabilité de l'établissement des prix ont été transférées de la division des Finances à la division Marketing et Gestion des catégories, le processus d'inscription et de tarification a été révisé afin d'accorder une plus grande latitude aux équipes de portfolio lors des négociations avec les fournisseurs. Un nouveau modèle d'établissement des prix a été mis en œuvre pour la catégorie de la bière, celle-ci concorde maintenant avec un nouveau système de classement mis en place cette année.

Un nouveau processus a été mis à l'essai selon lequel les commandes de produits pour les présentations publicitaires ne sont pas livrées aux magasins au même moment que les commandes de produits alcoolisés. Ceci a entraîné un gain de temps considérable dans les magasins ainsi qu'une exécution plus rapide des programmes de marketing, et ce, en n'entraînant que de légères augmentations du délai de traitement pour les centres de distribution. Compte tenu de ce résultat, ce processus a été mis en œuvre dans les 22 magasins les plus haut placés.

La politique de transfert de produits entre les succursales a été révisée afin de réduire le besoin d'effectuer des transferts et pour réduire les coûts qui y sont associés.

Le centre de distribution a continué de se concentrer sur l'amélioration de la productivité et du rendement

global. Le fournisseur de services pour notre système de gestion d'entrepôt a appuyé le personnel d'ANBL dans la réorganisation de l'emplacement des produits de l'entrepôt. La productivité globale a augmenté de trois pour cent, avec une amélioration sur le plan de l'ergonomie et de l'exactitude des commandes.

ANBL a continué de renforcer la coopération régionale en travaillant avec d'autres régies d'alcool de la région de l'Atlantique. Des réunions ont eu lieu en automne 2013 afin d'élaborer et d'émettre des appels d'offres pour engager collectivement un fournisseur de services offrant des services de ramassage de conteneurs, de réinstallation ou de palettisation, et de transport pour les régies d'alcool respectives. Les régies ont également communiqué avec deux transitaires internationaux pour des services de transport maritime de marchandises et de consolidation, concluant un contrat de service pour les sept prochaines années.

Une entente mettant en place un centre de distribution régionale à Moncton pour entreposer les produits de la Boston Beer Company a été conclue, desservant les quatre régies d'alcool de la région de l'Atlantique. Les avantages comprennent une réduction du temps de production, une amélioration du réapprovisionnement de l'inventaire et une réduction de l'inventaire en main des centres de distribution.

On a négocié, avec le fournisseur de services, une prolongation de deux ans du contrat de service de camionnage d'exportation du centre de distribution au circuit de vente au détail.

Les technologies de l'information ont continué de faire des progrès dans leur stratégie de modernisation pluriannuelle. Le centre de données a été transféré du siège social et est maintenant installé au même endroit que l'agence des services internes du Nouveau-Brunswick, tirant profit des services partagés et de l'infrastructure du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

On a commencé à transférer les applications de gestion du capital humain élaborées à l'interne telles que les horaires et la présence, les renseignements relatifs aux ressources humaines et le traitement de la paie vers un tiers fournisseur.

ANBL s'est associée à un tiers pour transférer les applications d'acquisition et d'inventaire, ainsi que les processus, à une nouvelle application de planification des ressources d'entreprises, Solutions d'entreprise Microsoft Dynamics. Le projet, maintenant connu sous le nom d'ANBL 2.0, permettra à ANBL de tirer profit des meilleures pratiques du commerce de détail et d'appuyer nos divers circuits internes de vente au détail.

Solutions d'entreprise Microsoft Dynamics a été mis à niveau à la dernière version et des modules supplémentaires visant à remplacer les processus de tierces parties manuels ou axés sur les tableurs ont été déterminés afin d'être mis en œuvre lors du prochain exercice.

Le maintien en vigueur du Programme de gestion des présences d'ANBL a également produit de bons résultats, comme cela a été démontré par l'augmentation de présence assidue des employés à l'échelle de l'entreprise. De plus, les congés de maladie rapportés par les magasins ont diminué de plus de 1 000, entraînant des économies de 30 000 \$.

OBJECTIF STRATÉGIQUE NO 2 : SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le poste de coordonnateur de formation en vente a été créé afin d'offrir de meilleures formations, en matière d'excellence du service, de connaissance des produits et de programmes d'encadrement, au personnel d'ANBL.

Un programme révisé d'encadrement sur place et un nouveau programme d'encadrement aux caisses ont été mis en œuvre afin d'améliorer les compétences d'encadrement des équipes de leadership des succursales. Cet effort renouvelé de l'entreprise a entraîné une grande amélioration des résultats du client mystère.

La politique de dégustation et d'échantillonnage a été révisée afin d'encourager un accroissement des connaissances des employés et des clients par l'entremise d'échantillonnage de produits et de partage des connaissances relatives aux produits. Des changements à la politique permettent également au personnel du magasin d'avoir davantage de possibilités de ventes en permettant aux clients d'essayer le produit qu'ils envisagent d'acheter. De plus, le nombre de conseillers en produits a été augmenté dans les trois villes principales afin d'offrir un meilleur service à la clientèle.

Le programme Super aubaines a été amélioré en incluant tous les types de produit, il a lieu plus souvent et pour de plus longues périodes.

De nouveaux claviers de NIP, pour les transactions débit et crédit des clients, ont été mis à l'essai avec succès vers la fin de l'exercice et ont ensuite été installés dans tous les magasins. Ces claviers de NIP comportent les caractéristiques de sécurité les plus récentes et acceptent les paiements sans contact et d'autres cartes de paiements. Ils améliorent également l'expérience du client et sont plus conformes aux normes en matière de sécurité des données de cartes de paiements de l'industrie.





NOUVEAUX MAGASINS ET RÉNOVATIONS IMPORTANTES

Un nouveau magasin offrant une sélection complète de service a officiellement ouvert ses portes en décembre au 884, rue Développement à Tracadie-Sheila, remplaçant l'ancien magasin. Situé dans un nouveau développement commercial, avec de nombreuses possibilités de croissance et des améliorations pour les visites, le magasin offre une sélection de produits grandement améliorée, une plus grande pièce pour des produits froids, des unités de dégustation de vin et une zone de connaissances sur les produits.

L'ouverture officielle d'un nouveau magasin de Newcastle, situé au 221, rue Pleasant, Miramichi, a eu lieu en septembre. L'édifice moderne a remplacé le vieux magasin de trop petite taille et est rattaché à une stationservice et un dépanneur appartenant à une chaîne de magasins importante.

Le magasin situé au 513, rue Regis à Dieppe a officiellement ouvert ses portes au mois de mai après quatre mois de rénovation complète. L'extérieur affiche un nouveau toit et une nouvelle entrée pour les clients et l'ensemble de l'intérieur a été reconstruit afin d'atteindre l'objectif d'ANBL d'améliorer l'expérience du client. Le magasin

moderne comprend une sélection de produits grandement améliorée, une plus grande pièce pour les produits réfrigérés, des unités de dégustation de vin et une zone de renseignements sur les produits.

D'importantes rénovations pour moderniser le magasin de Sackville ont été entreprises peu de temps après la nouvelle année et elles entraîneront une meilleure tenue de rayons pour faciliter la visualisation des produits, des améliorations à l'étalage des magasins et aux systèmes mécaniques et un plus grand portfolio de produits.

À la mi-janvier on a entrepris des rénovations intérieures du magasin de Campbellton qui comprenait des étalages supplémentaires, une amélioration de la disposition de la superficie commerciale et de la chambre froide ainsi qu'une chambre froide pour bières améliorée et une meilleure sélection de bières.

Les magasins de la franchise remplacent deux magasins détenus par des sociétés à St. George et Florenceville-Bristol qui n'offrent plus une expérience d'achat adéquate aux clients ou un environnement de travail confortable aux employés. Les deux propriétés ont été vendues au moyen d'appels d'offres et ont été reconditionnées pour une utilisation par des entreprises commerciales du secteur privé et pour accueillir des bureaux. Les membres du personnel touchés ont été transférés dans d'autres succursales.

Rue Regis, Dieppe



OBJECTIF STRATÉGIQUE NO 3 : PARTICIPATION DES EMPLOYÉS

La phase 4 du Programme de perfectionnement accéléré de leadership (PPAL) a débuté au cours de l'exercice 2013-2014, avec 25 nouveaux participants. Le module Introduction au leadership est un nouvel élément de cette phase visant à développer les compétences de leadership pour un plus grand nombre d'employés démontrant un grand potentiel, afin d'aider à accroître le bassin d'ANBL pour de futurs candidats au poste de gestionnaire adjoint. Depuis sa création en 2007 avec l'objectif de créer des chefs à l'interne, plus de 40 employés ont suivi le programme.

Dans un effort visant à appuyer le perfectionnement professionnel des membres du personnel, ANBL s'est associée à une tierce partie afin d'offrir des cours de formation relatifs au leadership et de compétence de la main-d'œuvre au personnel de la gestion. Ses cours représentaient une prolongation des cours du PPAL et ont été élaborés dans le but de cibler des occasions communes de développement de personnel de direction ainsi que pour bâtir, conserver et revigorer les attributs de leadership. On a offert trois cours à tous les membres du personnel du siège social et aux gestionnaires adjoints axés sur des contributions d'exécution et le leadership respectivement.

Le sondage interne sur le service à la clientèle a été amélioré afin d'être plus convivial. Se fondant sur des commentaires reçus de divers départements, les questions ont été modifiées afin d'intégrer une information plus ciblée. Les résultats sont distribués à l'interne et servent à améliorer les fonctions des divisions dans l'ensemble de l'organisation au moyen de plans d'action.

Dans un effort visant à réduire encore plus les blessures au travail et à promouvoir des environnements de travail sûrs et sécuritaires, un spécialiste en santé et en sécurité a visité tous les magasins d'ANBL pour discuter de ces enjeux importants.

ANBL a poursuivi ses efforts visant à établir un partenariat collaboratif avec la section locale 963 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) afin de régler de manière proactive les enjeux actuels. Neuf griefs ont été reçus en 2013-2014, dont quatre ont été résolus, le reste n'étant pas réglé à la fin de l'année.

Les gagnants du Prix d'excellence du tableau de bord du magasin de l'exercice 2013-2014 sont indiqués ci-dessous. Les prix ont été remis aux gestionnaires lors du dîner gala du printemps 2014 et ont été acceptés au nom de tout le personnel du magasin.

Bannière Dépôt:

- Or – St. Stephen

Bannière A:

- Or – Dieppe

Bannière B:

- Or – Newcastle
- Argent – Devon Park, Fredericton

Bannière C:

- Or – boul. Dieppe
- Argent – Richibucto

Bannière D:

- Or – Lamèque
- Argent – Neguac

District:

- Or – David Russell (District 1 – Nord du N.-B.)

Les Prix d'excellence du service ont été remis à:

- Boul. Dieppe, Dieppe
- Boul. Vaughan Harvey, Moncton
- Dalhousie
- Rue Regis, Dieppe



Gagnants 2013-2014



OBJECTIF STRATÉGIQUE NO 4: CONSCIENCE SOCIALE

Conscience sociale

ANBL a signé un protocole d'entente de deux ans avec les trois organisations Centraide du Nouveau-Brunswick, officialisant son partenariat avec les groupes, et comprenant une campagne de dons sollicités à la caisse menée dans les magasins corporatifs d'ANBL.



De gauche à droite : Jeff Richardson, Centraide du centre du Nouveau-Brunswick; Debbie McInnis, Centraide du Grand Moncton et du sud-est du Nouveau-Brunswick; Wendy MacDermott, Centraide desservant les régions de Saint John, Kings et Charlotte; Brian Harriman, président et chef de la direction d'Alcool NB.

Les magasins ont organisé quatre collectes de fonds au cours de cet exercice et, grâce à la générosité de nos clients, ils ont donné plus de 140 000 \$ à cinq organisations.

- MADD Canada : 31 475 \$
- La Fondation pour la conservation du saumon atlantique : 35 877 \$ (plus 98 723 \$ recueillis grâce à la vente de produits)
- Les secours aux Philippines de la Croix-Rouge canadienne : 50 475 \$ (le gouvernement fédéral a versé une somme équivalente)
- Centraide : 21 238 \$
- Centre bénévolat de la péninsule acadienne : 3 244 \$ (organisé dans les régions non représentées par Centraide)

Dans un effort visant à continuer à promouvoir la conscience sociale, ANBL a agi à titre de commanditaire du transport lors de sept événements importants organisés à l'échelle de la province.

Le programme de vérification de l'identité a connu un plus grand succès, les pièces d'identité de 202 301 clients ont été vérifiées (près de 40 000 de plus que l'année précédente), on a refusé de servir 6 960 d'entre eux.

Pour la septième année consécutive, ANBL a offert l'initiative Finissants sans accident à toutes les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick. Reconnu par le ministère de l'Éducation, ANBL a communiqué avec les étudiants des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick à l'aide de vidéos ou de chansons pour transmettre le message leur indiquant de faire des choix responsables. Les soumissions créées par les étudiants ont été reçues et évaluées et 15 000 \$ ont été versés à 15 écoles.

ANBL était le commanditaire provincial de 2013 de la vidéo des assemblées des écoles secondaires de MADD Canada, Impact, qui a été regardée par des étudiants de plus de 50 écoles.

Environ 240 organisations ont profité d'occasions de sollicitations passives dans les magasins corporatifs au cours de l'exercice 2013-2014.

Environnement

ANBL a adopté le Code national de l'énergie pour les bâtiments lors des nouvelles constructions et des rénovations. Ceci permettra à ANBL d'économiser plus d'énergie grâce aux enveloppes du bâtiment et aux systèmes mécaniques.

Les systèmes de contrôle des magasins et du siège social continuent d'être installés afin de permettre le suivi et la surveillance de la consommation d'énergie et d'eau. Des renseignements en temps réel permettent aux membres du personnel de déterminer les problèmes rapidement et de mettre en place des solutions.

ANBL a mené une consultation exhaustive avec le ministère de l'Environnement et le gouvernement local lors de son examen complet du programme de contenants de boissons en vertu de la Loi sur les

contenants de boisson. Le rapport final n'avait pas encore été publié à la fin de l'année.

Dans un effort visant à réduire l'utilisation des sacs de plastique et pour promouvoir la conscience environnementale, ANBL a dévoilé sa nouvelle campagne Apportez votre propre sac (AVPS) qui incite les clients à apporter leurs sacs réutilisables pour transporter leurs achats. Les clients peuvent également acheter des sacs réutilisables dans tous les magasins corporatifs d'ANBL.

Gouvernance

La mise en œuvre des recommandations du Rapport du Cabinet, publié lors de l'année 2011-2012, s'est poursuivie en 2013-2014. À la fin de l'année, la majorité des recommandations avaient été mises en œuvre ou le seraient bientôt.

La Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick a été mise à jour et sanctionnée par le gouvernement pour la troisième fois seulement depuis 1976. Les changements comprenaient une clarification du mandat opérationnel d'ANBL, l'amélioration du processus de recrutement de nouveaux membres du conseil et de nomination des présidents et directeurs généraux ainsi que la spécification de la longueur du mandat des membres du conseil.

Une vérification approfondie de l'usage des langues officielles a été menée et un plan d'action a été élaboré et mis en œuvre. L'objectif de cette vérification était de déterminer et de définir les besoins linguistiques

d'ANBL, d'évaluer ses forces et ses faiblesses, d'améliorer les compétences linguistiques, de s'assurer que la société satisfaisait aux exigences de la Loi sur les langues officielles et de dresser un portrait actuel.

Une plainte relative à la Loi sur les langues officielles a été reçue et réglée durant l'année.

ANBL a mis en place une amélioration au logiciel de douane électronique relative à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en septembre 2013. Dans le cadre du Plan d'action pour assurer la salubrité des produits alimentaires, l'ACIA a apporté des changements aux notifications d'importation pour les produits qui relèvent de sa compétence – plus particulièrement, améliorer le suivi de produits importés dans le secteur non agréé par le gouvernement, y compris les boissons alcoolisées.

Le rapport annuel a été déposé à l'Assemblée législative et il peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : www.anbl.com. En vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée, nos dossiers peuvent être examinés par le public. ANBL doit rendre compte au gouvernement provincial et aux habitants du Nouveau-Brunswick.





EMPLACEMENTS DES MAGASINS



VENTES PAR ÉTABLISSEMENT

Localité	2014		2013	
	Public	Titulaires de permis	Total	Total
Bathurst (4)	7 970 \$	1 185 \$	9 155 \$	9 279 \$
Beresford	2 989	171	3 160	3 144
Bouctouche (2)	2 379	376	2 755	2 840
Campbellton (2)	2 557	850	3 407	3 125
Cap-Pelé	2 527	180	2 707	2 793
Caraquet (3)	3 370	959	4 329	4 407
Dalhousie (3)	1 674	337	2 011	1 993
Dieppe				
Boul. Dieppe	5 715	760	6 475	6 411
Dieppe	11 077	2 819	13 896	12 194
Total	16 792	3 579	20 371	18 605
Edmundston (3)	7 251	2 203	9 454	9 081
Florenceville-Bristol**	465	23	488	2 101
Fredericton				
Centre Commercial Brookside (3)	7 250	3 194	10 444	10 726
Parc Devon (5)	9 121	1 163	10 284	10 061
Rue Prospect	12 927	1 578	14 505	15 463
Rue York (1)	12 078	1 429	13 507	13 469
Total	41 376	7 364	48 740	49 719
Grand Bay-Westfield (3)	2 831	260	3 091	3 159
Grand Falls (3)	4 494	830	5 324	5 385
Hampton (1)	3 691	180	3 871	3 883
Vallée de Kennebecasis (2)	12 215	916	13 131	12 152
Lamèque	1 882	147	2 029	2 021
Miramichi				
Chatham (3)	4 720	821	5 541	5 362
Newcastle (3)	6 486	785	7 271	7 276
Total	11 206	1 606	12 812	12 638

Localité	2014		2013	
	Public	Titulaires de permis	Total	Total
Moncton				
Promenade Elmwood (2)	6 595 \$	1 124 \$	7 719 \$	8 511 \$
Nord Moncton	8 448	1 249	9 697	9 854
Chemin Mountain	7 573	2 443	10 016	10 759
Boul. Vaughan Harvey	10 474	2 810	13 284	13 812
Total	33 090	7 626	40 716	42 936
Neguac	2 062	269	2 331	2 359
Oromocto (5)	7 951	1 076	9 027	10 317
Perth-Andover (4)	2 988	260	3 248	2 939
Petit Rocher	2 177	142	2 319	2 334
Richibucto (4)	4 149	579	4 728	4 657
Riverview (3)	7 521	1 592	9 113	9 317
Rothsay	-	-	-	470
Sackville (3)	4 557	629	5 186	5 469
Saint John				
Centre Commercial Lansdowne Place	7 534	2 140	9 674	9 721
Centre Commercial Parkway (2)	10 929	1 499	12 428	14 099
Centre Commercial Prince Edward	5 250	1 480	6 730	7 099
Boul. Fariville (2)	9 002	1 667	10 669	10 934
Total	32 714	6 785	39 501	41 853
Salisbury (2)	5 151	149	5 300	4 499
St. Andrews	1 950	585	2 535	2 549
St. George**	648	31	679	2 699
St. Stephen (2)	5 308	224	5 532	5 472
Shediac (3)	6 415	1 011	7 426	8 227
Shippagan	2 294	318	2 612	2 649
Sussex (3)	6 245	719	6 964	7 285
Tracadie-Sheila (2)	4 891	611	5 502	5 676
Woodstock (6)	5 455	856	6 311	6 086
Entrepôt	77 640	860	78 500	73 634
Total	338 876 \$	45 485 \$	384 361 \$	387 752 \$

(#) indique le nombre de magasins de franchise à cette location

* Fermé l'an dernier

** Fermé cette année

*** inclut la commande basée sur le web pour des titulaires d'une licence



VENTES AUX MAGASINS DE FRANCHISES

Localité magasin de franchise	Localité ANBL	\$000's	
		2014 Ventes	2013 Ventes
Allardville	Bathurst	566 \$	619 \$
Alma	Riverview	371	405
Arthurette	Perth-Andover	360	427
Aulac	Sackville	859	2
Baie-Sainte-Anne	Chatham	858	931
Balmoral	Dalhousie	712	742
Barnesville	Vallée de Kennebecasis	668	817
Bath	Perth-Andover	348 *	-
Bay du Vin	Chatham	482	528
Belledune	Dalhousie	759	803
Blacks Harbour	Boul. Fairville, Saint John	896	1 178
Blackville	Newcastle	977	992
Boiestown	Parc Devon, Fredericton	652	607
Brantville	Tracadie	1 300	1 375
Burton	Oromocto	572 *	-
Cambridge Narrows	Sussex	863	944
Campobello	St. Stephen	263	238
Canterbury	Woodstock	481	513
Centreville	Woodstock	1 052	1 149
Charlo	Dalhousie	833	856
Chipman	Parc Devon, Fredericton	1 164	1 226
Clair	Edmundston	284 *	-
Cocagne	Shediac	2 457	2 687
Debec	Woodstock	499	520
Doaktown	Parc Devon, Fredericton	728	799
Dorchester	Sackville	373	425
Douglas Harbour	Oromocto	541	574
Florenceville-Bristol	Perth-Andover	1 436 *	-
Fredericton Junction	Oromocto	1 067	1 272
Gagetown	Oromocto	604	662
Grand Manan	Centre Commercial, Saint John	1 411	1 316
Grande-Anse	Caraquet	750	777
Harcourt	Richibucto	591	588
Hartland	Woodstock	1 448	1 465
Harvey	Parc Devon, Fredericton	1 221	1 347
Haute-Aboujagane	Shediac	818	963
Hillsborough	Riverview	1 154	1 228
Irishtown	Promenade Elmwood, Moncton	517 *	-
Janeville	Bathurst	424	456
Juniper	Woodstock	315	350
Kedgwick	Campbellton	931	909
Kingston	Hampton	1 187	1 312
Lepreau	Boul. Fairville, Saint John	1 056	1 286
Loch Lomond	Vallée de Kennebecasis	1 802 *	-
Mactaquac	Centre Commercial Brookside, Fredericton	1 671	2 131

* magasin de franchise ouvert durant l'année

Localité magasin de franchise	Localité ANBL	\$000's	
		2014 Ventes	2013 Ventes
Maisonnette	Caraquet	324 \$	359 \$
McAdam	St. Stephen	500	533
Memramcook	Promenade Elmwood, Moncton	1 951	2 261
Minto	Parc Devon, Fredericton	1 779	1 973
Nackawic	Woodstock	1 361	1 384
Norton	Sussex	2 129	2 591
Paquetville	Caraquet	1 812	2 109
Petitcodiac	Salisbury	1 786	1 945
Plaster Rock	Perth-Andover	1 008	987
Pointe-Sapin	Richibucto	275	297
Port Elgin	Sackville	1 334	1 391
Prince William	Rue York, Fredericton	922 *	-
Public Landing	Grand Bay	836	968
Renous	Newcastle	1 020	1 098
Richibucto Village	Richibucto	720	762
Riley Brook	Grand Falls	249	251
Riverside-Albert	Riverview	344	340
Riviere-Verte	Edmundston	475	347
Rogersville	Chatham	1 436	1 615
Sainte-Anne-de-Madawaska	Edmundston	417	438
Saint-Antoine	Bouctouche	1 857	2 048
Saint-Arthur	Campbellton	200	224
Saint-Isidore	Tracadie	927	933
Saint-Léonard	Grand Falls	711	716
Saint-Louis de Kent	Richibucto	1 409	1 542
Saint Paul	Bouctouche	383	454
Saint-Quentin	Grand Falls	1 388	1 395
Saint-Sauveur	Bathurst	239	252
Salisbury	Salisbury	2 129	2 526
Shediac (saisonnier)	Shediac	1 400	703
South Tetagouche	Bathurst	323	380
St. George	Boul. Fairville, Saint John	2 165 *	-
St. Martins	Centre Commercial Parkway, Saint John	662	787
Stanley	Centre Commercial Brookside, Fredericton	886	1 000
Sunny Corner	Newcastle	1 100	1 223
Wasis	Oromocto	2 418	4
Welsford	Grand Bay	896	1 163
Youngs Cove	Sussex	776	894
Zealand	Centre Commercial Brookside, Fredericton	990	1 077
Agents fabricants	Siège social, Fredericton	1 141	1 226
TOTAL		81 004 \$	75 616 \$

RAPPORT DE LA DIRECTION ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT



RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation des renseignements financiers fait partie intégrante des responsabilités de la direction et les états financiers qui suivent relèvent de la responsabilité de la direction de la Société. Cette responsabilité comprend la sélection de politiques comptables appropriées ainsi que le jugement et les estimations qui sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent Rapport annuel sont conformes à ces états financiers.

La Société maintient les contrôles internes nécessaires conçus pour fournir une assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables et pertinents sont produits et que les éléments d'actif sont bien protégés. Le service de vérification interne effectue des vérifications dans le but de s'assurer la pertinence et l'uniformité des contrôles internes, des pratiques et des méthodes de la Société.

Dans ses responsabilités, le Conseil d'administration reçoit l'aide du Comité de vérification. Ce comité évalue et recommande l'approbation des états financiers et du rapport annuel en plus de rencontrer périodiquement, la direction, le gérant de la vérification interne et les vérificateurs externes relativement aux contrôles internes et à tout autre sujet relié aux rapports financiers.

Deloitte LLP, vérificateurs externe de la Société, a effectué une vérification indépendante des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Le Rapport des vérificateurs décrit la portée de cette vérification indépendante et l'opinion exprimée.”

Brian Harriman
Président et Chef de la
direction

Christopher Evans, CA
Vice-président et Chef
des finances

Le 19 juin 2014

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Aux directeurs de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014, et les états des résultats d'exploitation et du résultat étendu, des variations de l'avoir et des mouvements de trésorerie, ainsi qu'un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectués notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit approprié aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Comptables agréés
Le 19 juin 2014



États des Résultats D'Exploitation et du Résultat Étendu

Exercice terminé le	Budget 2014 <i>(non vérifié)</i>	30 Mars	31 Mars
		Réel 2014	Réel 2013
Ventes totales (note 3)	387 790 068 \$	384 360 702 \$	387 752 262 \$
Moins les commissions	7 966 136	6 520 034	6 688 839
Ventes nettes	379 823 932	377 840 668	381 063 423
Coût des marchandises vendues (note 4)	166 583 613	167 709 224	171 053 590
Bénéfice brut	213 240 319	210 131 444	210 009 833
Autres produits (note 5)	2 857 433	2 664 145	3 043 545
	216 097 752	212 795 589	213 053 378
Charges d'exploitation (note 6)	53 362 164	51 539 311	48 923 685
Résultat d'exploitation et du résultat étendu	162 735 588 \$	161 256 278 \$	164 129 693 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

États des Variations de l'Avoir

Exercice terminé le	30 Mars	31 Mars
	2014	2013
Solde au début de l'exercice	24 124 664 \$	21 741 735 \$
Résultat d'exploitation et du résultat étendu	161 256 278	164 129 693
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	(164 367 749)	(161 746 764)
Solde à la fin de l'exercice	<u>21 013 193 \$</u>	<u>24 124 664 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Actif	le 30 Mars 2014	le 31 Mars 2013
<i>Actif à court terme</i>		
Encaisse et quasi-encaisse	2 452 719 \$	3 420 165 \$
Clients et autres débiteurs	4 168 783	4 987 621
Stocks (note 7)	24 206 485	24 463 486
Charges payées d'avance	533 278	509 591
	<u>31 361 265</u>	<u>33 380 863</u>
Immobilisations corporelles (note 8)	7 708 358	8 557 074
Actif incorporel (note 9)	<u>1 510 501</u>	<u>1 441 128</u>
Actifs détenus par contrats de location-financement (note 10)	111 180	
	<u>40 691 304 \$</u>	<u>43 379 065 \$</u>

Passif

Passif à court terme

Fournisseurs et autres créditeurs	16 705 731 \$	14 609 032 \$
-----------------------------------	---------------	---------------

Passif à long terme

Obligation de location-financement	102 435	
Allocations de retraite (note 10)	<u>2 869 945</u>	<u>4 645 369</u>
	<u>19 678 111</u>	<u>19 254 401</u>

Avoir de la province du Nouveau-Brunswick

Avoir	21 013 193	24 124 664
	<u>40 691 304 \$</u>	<u>43 379 065 \$</u>

Engagements et éventualités (notes 13 et 14)

Voir les notes afférentes aux états financiers

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Administrateur



Administrateur



États des mouvements de trésorerie

Exercice terminé le	30 Mars 2014	31 Mars 2013
Exploitation		
Résultat d'exploitation et du résultat étendu	161 256 278 \$	164 129 693 \$
Éléments hors caisse:		
Amortissement	1 807 984	1 563 478
Amortissement financier	347 952	336 953
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles	319 049	35 329
Augmentation des allocations de retraite	(1 775 424)	1 383
Évolution du fonds de roulement hors caisse	3 148 851	(767 563)
Fonds net provenant de l'exploitation	<u>165 104 690</u>	<u>165 299 273</u>
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles		
Acquisitions d'actif incorporel	(1 628 189)	(2 451 443)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	(417 325)	(265 491)
Encaisse nette utilisée pour les dépenses d'investissement	377 667	18 461
	<u>(1 667 847)</u>	<u>(2 698 473)</u>
Financement		
Paiements de location-financement	(36 540)	
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	(164 367 749)	(161 746 764)
Encaisse nette utilisée pour les activités de financement	<u>(164 404 289)</u>	<u>(161 746 764)</u>
Augmentation de l'encaisse	(967 446)	854 036
Encaisse au début de l'exercice	<u>3 420 165</u>	<u>2 566 129</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>2 452 719 \$</u>	<u>3 420 165 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 30 mars 2014

1. Natures des activités

La Société des Alcools du Nouveau-Brunswick (la société) de la Couronne a été constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick et elle est une entreprise publique, conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Le siège social de la Société se trouve à Fredericton (Nouveau-Brunswick) et sa principale activité est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcooliques dans toute la province du Nouveau-Brunswick. La Société est exempte d'impôts sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Sommaire des principales conventions comptables

a) Énoncés de conformité

Les états financiers de la Société se conforment aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers de l'exercice terminé le 30 mars 2014 ont été approuvés par le conseil d'administration qui a également autorisé leur publication le 19 juin 2014.

b) Base de présentation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique. Ces états ont été préparés à l'aide de la comptabilité d'exercice.

Les conventions comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

c) Immobilisations corporelles

(i) Actif appartenant à la Société

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement accumulé et les pertes de valeur. Le coût historique comprend le coût d'acquisition ou le coût de construction, de même que les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation. Lorsque les immobilisations corporelles comprennent des composantes importantes dont la durée de vie utile varie, elles sont comptabilisées

et amorties séparément. L'amortissement est calculé à l'aide de la méthode de l'amortissement constant à partir de l'estimation de la durée de vie utile de l'actif. La durée de vie utile est révisée chaque année.

(ii) Décomptabilisation

Un élément d'immobilisations corporelles est décomptabilisé à sa cession ou lorsqu'il est peu probable que l'utilisation continue de l'actif produise de futurs avantages économiques. Un gain ou une perte découlant de la décomptabilisation est calculée comme étant la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif à la date de cession et est compris dans l'états des résultats d'exploitation et du résultat étendu dans l'exercice cours duquel l'élément est décomptabilisé.

(iii) Coûts ultérieurs

La Société constate, dans la valeur comptable d'un élément d'immobilisations corporelles, le coût de remplacement d'une partie de cet élément lorsque ce coût est engagé et qu'il est probable que la Société en tirera de futurs avantages économiques et que le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont constatés dans l'états des résultats d'exploitation et du résultat étendu comme des charges à mesure qu'ils sont engagés.

(iv) Amortissement

L'amortissement d'un actif commence dès le moment où l'actif est prêt à être utilisé, c'est-à-dire lorsqu'il se trouve dans le lieu et dans l'état qui lui permettront d'être exploité de la manière prévue par la direction. Il est imputé à l'état des résultats d'exploitation et du résultat étendu selon la méthode de l'amortissement constant à l'aide des taux annuels suivants:

Bâtiments	2 1/2 %
Pavage	10 %
Matériel de réfrigération	10 %
Matériel automatisé des magasins	20 %
Mobilier, agencements et équipement	20 %
Matériel roulant	25 %

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant pendant la durée du contrat de location. Les immobilisations corporelles comprennent les éléments d'actif acquis ou



en construction, dont la totalité ou une partie n'est pas utilisée à la fin de l'exercice. Donc aucun amortissement n'est attribué à ces éléments d'actif. Actifs non utilisés totalise \$ 292 355 en 2014

(v) Perte de valeur

Les valeurs comptables des actifs non financiers de la Société sont examinées à la fin de chaque exercice pour déterminer s'il y a des indicateurs d'une perte de valeur. S'il y a de tels indicateurs, la valeur recouvrable de l'actif est estimée pour déterminer la perte de valeur (s'il y a lieu).

Les actifs non financiers sont regroupés en fonction de ses unités génératrices de trésorerie, ce qui correspond au plus petit groupe d'actif qui génère des «entrées» de trésorerie à partir de son utilisation continue, qui sont indépendantes des entrées de trésorerie des autres éléments d'actif. La Société a établi que ses unités génératrices de trésorerie sont ses magasins de détail.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, diminuée des coûts de vente estimatifs. Pour apprécier la valeur d'utilité, les futurs flux de trésorerie estimatifs sont actualisés à leur valeur actuelle à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques particuliers à l'actif.

Les pertes de valeur comptabilisées dans les périodes antérieures sont contrepassées si la valeur comptable dans une période ultérieure est supérieure à la valeur comptable. La reprise de valeur a lieu uniquement si la valeur comptable de l'actif n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (déduction faite de l'amortissement ou de l'amortissement financier), si aucune perte de valeur n'avait été constatée. Au 30 mars 2014 et 31 mars 2013, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur.

d) Actif incorporel

L'actif incorporel comprend les logiciels achetés et élaborés à l'interne qui sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur la durée de vie estimative, car ces éléments d'actif sont jugés avoir une durée de vie utile limitée. La durée de vie utile est révisée à chaque date de présentation de l'information financière.

La Société détermine la valeur comptable de l'actif incorporel afin d'établir s'il y a eu une réduction de valeur lorsque des événements ou des circonstances justifient un tel examen. Au 30 mars 2014 et 31 mars 2013, il n'y avait aucun indicateur de perte comptable. Les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant à un taux de 10% par année.

e) Actif loué

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement si ses dispositions transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. L'actif financé par les contrats de location-financement est capitalisé à la valeur moindre entre la juste valeur des futurs paiements minimaux au titre de la location et le prix du marché, et la dette connexe est comptabilisée dans le passif à long terme. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location-exploitation.

La Société a entré dans un contrat de location-financement pour des imprimeurs et copieurs au cours de l'année. Les actifs ont été capitalisés à la juste valeur de marché. La Société a déterminé que tous les contrats de location conclus au 30 mars 2014, et au 31 mars 2013 sont des contrats de location-exploitation. Les paiements au titre des contrats de location exploitation (déduction faite des incitatifs financiers provenant du bailleur) sont imputés à l'état des résultats d'exploitation et du résultat étendu en fonction du taux de location annuel contractuel alors en vigueur.

(i) Incitatifs à la location

Si des incitatifs à la location sont accordés pour conclure des contrats de location, de tels incitatifs sont comptabilisés au passif. Les avantages globaux tirés des incitatifs sont comptabilisés en tant que réduction des charges de location selon la méthode de l'amortissement constant.

f) Instruments financiers

(i) Constatation, évaluation initiale

Les actifs financiers et le passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et ils sont évalués au départ à la juste valeur ajustée par les coûts de transaction. L'évaluation ultérieure de l'actif financier et du passif financier est décrite ci-dessous.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

(ii) Classement et évaluation ultérieure de l'actif financier

Aux fins de l'évaluation ultérieure, tous les éléments d'actif financier ont été classés en tant que prêts et créances.

Les prêts et les créances sont des éléments d'actif financier à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la constatation initiale, ils sont évalués à un coût amorti à l'aide de la méthode des intérêts effectifs, déduction faite de la perte de valeur. L'actualisation est omise lorsque son effet est négligeable.

L'encaisse et la quasi-encaisse et les clients et les autres débiteurs de la Société entrent dans la catégorie des instruments financiers.

La Société ne détient aucun instrument financier dans les autres catégories.

(iii) Passif financier

Le passif financier de la Société comprend les fournisseurs et autre créditeurs. Ces éléments de passif financier sont évalués ultérieurement au coût amorti à l'aide de la méthode des intérêts effectifs.

(iv) Décomptabilisation

L'actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé lorsque ce passif est éteint, est acquitté, est annulé ou arrive à expiration.

(v) Compensation des instruments financiers

L'actif et le passif financiers font l'objet d'une compensation, et le montant net est comptabilisé au bilan seulement lorsqu'il existe un droit reconnu par la loi de compenser les montants et qu'on a l'intention soit de procéder au règlement sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

(vi) Perte de valeur de l'actif financier

L'actif financier est évalué pour déterminer s'il existe des indicateurs de perte de valeur à la fin de chaque année. On considère que l'actif financier a subi une perte de valeur lorsque des éléments probants objectifs établissent que les futurs flux de trésorerie estimatifs liés au placement seront négatifs.

g) Conversion des devises étrangères

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, qui constituent la devise fonctionnelle et la devise de présentation de la Société.

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction (cours au comptant). Les gains ou les pertes de change qui découlent du règlement de ces opérations et de la conversion des éléments d'actif et de passif monétaire libellés en devises étrangères sont constatés dans l'état du résultat d'exploitation and du résultat étendu.

h) Stocks

Les stocks sont indiqués à la valeur la plus basse entre le coût et la valeur de réalisation nette. Le coût désigne le coût moyen. La valeur de réalisation nette désigne le prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, déduction faite des frais de vente applicables. Le coût comprend les dépenses engagées afin d'acquérir les stocks et de les transférer à leur lieu d'exploitation actuel et de les porter à leur état actuel.

i) Provisions

Une provision est constatée au bilan lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements antérieurs et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour régler l'obligation.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses qui devront être engagées pour régler l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques particuliers à l'obligation. L'augmentation de la provision en raison de l'écoulement du temps est constatée en tant qu'intérêts débiteurs.

j) Avantages postérieurs à l'emploi

(i) Allocations de retraite

Les employés syndiqués ont droit à une allocation de retraite déterminée selon le nombre d'années de service et le taux de rémunération au cours de l'année de retraite ou de décès. Ce régime est financé au cours de l'année où l'allocation est versée. Le coût de l'allocation de retraite acquise par les employés est déterminé selon la méthode actuarielle



de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction ayant trait aux augmentations salariales et à l'âge de retraite des employés.

Les principales hypothèses utilisées dans le calcul du passif sont comme suivre :

Taux d'actualisation - début de l'exercice	4.1%
Taux d'actualisation - fin de l'exercice	3.8%
Futures augmentations salariales début de l'exercice -	2.5%
Âge de la retraite -	varie en fonction de l'âge actuel de membre

(ii) Régime de retraite

Durant l'année les employés de la Société ont participé au régime de retraite de la service public du Nouveau Brunswick, régime à prestations déterminées offert par plusieurs employeurs. Les cotisations sont effectuées par la Société et les employés. Vu que les renseignements étaient insuffisants pour représenter la participation de la Société au régime selon la méthode de comptabilité applicable aux régimes de retraite à prestations déterminées, ces états financiers ont été préparés à l'aide des normes comptables applicables aux régimes de retraite à cotisations déterminées.

Pour l'exercice terminé le 30 mars 2014, la Société a versé des cotisations de 1 809 166 \$ (1 577 654 \$ en 2013).

Le 1er Avril, 2014, la Société est devenue partie du plan "Public Service Shared Risk Plan" qui prévoit des avantages de pension complémentaires de retraite que le régime de la LPFP de la province.

k) Produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

(i) Ventes aux clients des magasins de détail

Les produits sont constatés aux points de vente aux clients.

(ii) Ventes aux succursales et aux établissements titulaires de licence

Les produits provenant de la vente de marchandises sont constatés lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- La Société a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants découlant de la propriété des marchandises;
- Les montants ne comprennent la revente ultérieure par les établissements titulaires de licence et les succursales.
- Le montant des produits peut être évalué de façon fiable;
- Il est probable que la Société tirera les avantages économiques associés à la transaction;
- Les coûts qui ont été ou qui seront engagés à l'égard de La transaction peuvent être mesurés de façon fiable.

l) Estimations comptables et jugements

La préparation des états financiers conformément aux normes de l'IFRS exige que la direction de la Société effectue certains jugements, estimations et hypothèses qu'elle considère raisonnables et réalistes. Malgré une révision régulière de ces estimations et hypothèses, reposant particulièrement sur les réalisations passées ou prévisions, les faits et circonstances peuvent mener à des changements de ces estimations et hypothèses qui pourraient affecter la somme comptabilisée de l'actif, du passif, du capital et des gains de la Société. Les secteurs d'estimation où des jugements complexes ou subjectifs ont été effectués comprennent la valeur de réalisation nette des stocks, la durée utile de l'actif à long terme, la perte de valeur d'un actif, les provisions et les allocations de retraite.

(i) Évaluation des stocks

Un jugement est requis pour déterminer la valeur de réalisation nette des stocks.

(ii) Durée utile de l'actif à long terme

La Société doit estimer la durée utile, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement. La direction détermine la durée utile estimative et la valeur résiduelle de son actif à long terme en se basant sur l'expérience historique de la durée réelle d'actif de nature et fonction similaires. Puisque cette information repose sur des estimations et peut changer, elle est révisée à la fin de chaque année et les changements de l'estimation sont comptabilisés sur une base potentielle.

(iii) Immobilisations corporelles

Les immobilisations et le matériel sont groupés dans les UGF selon leur habileté à générer des rentrées de fonds principalement indépendantes et ils sont utilisés pour les tests de récupérabilité. La détermination des UGF de la Société est assujettie au jugement de la gestion

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

relativement au plus faible niveau où les rentrées de fonds indépendantes sont générées.

(iv) Perte de valeur d'un actif

Le calcul exige que la Société détermine la valeur recouvrable, ce qui comprend l'estimation de la valeur juste de l'actif ou des UGF moins les coûts pour la vente, leur valeur d'usage ou les deux. Les sommes utilisées pour les calculs de baisse de valeur reposent sur des estimations des roulements de fonds futurs de la Société et comprennent des estimations des revenus futurs, des dépenses d'exploitation, des taux d'escompte, qui sont assujettis à une incertitude de mesure. Ainsi, l'impact sur les états financiers des périodes futures pourrait être important.

(v) Provisions

La Société effectue des jugements et estimations d'enregistrement des coûts et d'établissement des provisions reposant sur des informations courantes au sujet du coût, des plans prévus et des taux d'escompte. Les allocations de retraite cumulatives reflètent les meilleures estimations par la Société des salaires, de l'augmentation et de l'âge de retraite des employés. Les calculs sont affectés par les changements des hypothèses actuarielles et économiques relatives aux résultats futurs.

m) Changements apportés aux méthodes comptables actuelles

Au cours du présent exercice, la Société a appliqué la nouvelle norme suivante établie par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI).

(i) Évaluation à la juste valeur

L'IFRS 13, Évaluation à la juste valeur, (« IFRS 13 ») remplace les directives d'IFRS sur la juste valeur par une norme unique. L'IFRS 13 définit la juste valeur, fournit des précisions sur la façon de la déterminer et énonce les obligations d'information entourant les évaluations de la juste valeur. L'IFRS 13 ne modifie pas les exigences concernant les éléments à évaluer ou à présenter à la juste valeur. La Société a effectué un examen de la nouvelle norme et a déterminé que l'adoption de l'IFRS 13 n'entraînait aucun changement quant aux obligations d'information relatives à la juste valeur.

n) Changements futurs à la politique comptable

Certaines nouvelles normes, interprétations, modifications et améliorations aux normes existantes qui ont été émises par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) ou le Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (« IFRIC ») ne s'appliquent pas à l'exercice terminé le 31 mars 2014 et, bien que l'adoption précoce soit permise, elles n'ont pas servi à l'élaboration de ces états financiers. La Société est à l'étude de l'effet, le cas échéant, qu'entraîneront les nouvelles normes et modifications suivantes sur les états financiers.

(i) Instruments financiers

La norme IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 »), émise en 2009, remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). La norme IFRS 9 emploie une approche unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût après amortissement ou à sa juste valeur, remplaçant les multiples règles d'IAS 39. L'approche de la norme IFRS 9 se fonde sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers en fonction de son modèle d'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La nouvelle norme requiert également le recours à une méthode unique de dépréciation, en remplacement des multiples méthodes de dépréciation aux termes d'IAS 39. Le CNCI a provisoirement décidé d'obliger une entité à appliquer la norme IFRS 9 aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018.

(ii) Prélèvements

L'interprétation IFRIC 21 fournit des orientations sur la comptabilisation des prélèvements dans le cadre d'IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». Les principales caractéristiques de l'interprétation IFRIC 21 sont les suivantes : (i) le fait générateur d'obligation qui donne lieu à une obligation de payer un prélèvement est l'activité qui engendre le paiement du prélèvement, comme le définit la législation, et (ii) l'obligation de payer un prélèvement est comptabilisée progressivement si le fait générateur d'obligation s'échelonne sur une période donnée. L'interprétation IFRIC 21 s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014.



3. Ventes Totales

	Budget 2014 <i>(non vérifié)</i>	Réel 2014	Réel 2013
Spiritueux	94 651 618 \$	91 816 062 \$	91 860 247 \$
Vin	79 135 799	78 495 901	74 430 592
Autres Boissons	20 237 844	19 158 879	19 062 949
Bière	193 764 807	194 889 860	202 398 474
	387 790 068 \$	384 360 702 \$	387 752 262 \$

4. Coût des Marchandises Vendues

	Spiritueux	Vin	Autres Boissons	Bière	2014 Total	2013 Total
Stocks au début de l'exercice	6 811 717 \$	11 916 511 \$	1 024 210 \$	4 611 397 \$	24 363 835 \$	21 532 632 \$
Achats	18 375 831	25 387 343	6 944 664	96 054 877	146 762 715	153 024 299
Fret entrant	973 956	2 019 051	526 626	415 923	3 935 556	3 937 447
Fret sortant	219 226	365 154	249 520	246 755	1 080 655	1 007 321
Droit et taxe d'accise	12 481 407	2 102 808	767 890	319 940	15 672 045	15 915 726
Stocks à la fin de l'exercice	38 862 137	41 790 867	9 512 910	101 648 892	191 814 806	195 417 425
	6 881 869	11 553 553	999 051	4 671 109	24 105 582	24 363 835
	31 980 268 \$	30 237 314 \$	8 513 859 \$	96 977 783 \$	167 709 224 \$	171 053 590 \$

5. Autres Produits

	Budget 2014 <i>(non vérifié)</i>	Réel 2014	Réel 2013
Programmes de commercialisation	2 310 805 \$	2 340 938 \$	2 429 057 \$
Produits tirés des importations privées	243 468	254 354	285 585
Consignes non remboursées	79 560	79 141	46 794
(Perte) gain sur la vente d'immobilisations corporelles	8 460	(319 049)	(35 329)
Abonnements aux rapports sur les ventes	32 400	42 000	38 600
Revenu du Gare	40 000	40 106	43 846
Revenu d'étiquetage	40 000	111 347	78 767
Frais d'application magasins de franchise		15 000	43 770
Revenu de dégustation en magasin	54 000	31 760	48 650
Divers	48 740	68 548	63 805
	2 857 433 \$	2 664 145 \$	3 043 545 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

6. Charges d'Exploitation

	Budget 2014 (non vérifié)	Réel 2014	Réel 2013
Salaires - magasins, entrepôt et entretien	20 135 941 \$	19 839 674 \$	19 338 679 \$
- administration	4 946 439	5 020 121	4 843 179
Avantages sociaux	7 144 945	7 082 295	6 585 518
Loyer	6 910 505	6 570 678	6 058 150
Chauffage et éclairage	1 541 021	1 570 737	1 458 721
Amortissement et amortissement financier	2 051 982	1 807 984	1 563 478
Amortissement	351 018	347 952	336 953
Programmes de formation	167 142	141 361	149 629
Réparations aux immobilisations corporelles	466 201	460 574	404 410
Impôts fonciers	299 096	289 556	321 596
Matériel léger et fournitures	737 960	628 095	572 807
Sécurité	348 816	346 832	325 541
Entretien du système automatisé aux points de vente	228 871	193 245	193 262
Déplacements	396 742	330 504	271 173
Coûts liés au remboursement des consignes	1 713 813	1 485 052	1 422 388
Sacs	130 248	169 783	140 195
Traitement des données	496 388	285 422	275 276
Télécommunications	497 916	463 292	473 222
Exploitation des véhicules à moteur	94 181	79 552	81 676
Nettoyage	247 557	203 044	216 057
Articles manquants	216 764	232 605	59 107
Réunions de la direction	102 860	91 737	96 475
Affranchissement	43 300	41 456	49 325
Services professionnels	768 051	792 088	789 835
Frais bancaires et carte de crédit	2 228 354	2 300 180	2 247 654
Entrepôt - entretien et fournitures	49 840	67 734	52 024
Assurance	73 091	74 919	74 549
Publicité et promotions	611 408	407 910	343 478
Rémunération des administrateurs	33 401	36 536	39 234
Autres	328 313	178 393	140 094
	53 362 164 \$	51 539 311 \$	48 923 685 \$

7. Stocks

	2014	2013
Spiritueux, vin, autres boissons et bière	24 105 582 \$	24 363 835 \$
Fournitures	100 903	99 651
	24 206 485 \$	24 463 486 \$



8. Immobilisations Corporelles

Coût	Terrains	Pavage	Bâtiments	Améliorations Locatives	Mobilier et Agencements	Matériel Roulant	Matériel des Magasins	Matériel des Réfrigération	Total
Solde au 1 avril 2012	155 386 \$	477 238 \$	10 463 382 \$	4 613 386 \$	15 071 659 \$	274 189 \$	1 290 101 \$	2 727 872 \$	35 073 213 \$
Acquisitions			66 623	460 720	1 834 575	21 941		67 584	2 451 443
Cessions				999 085	382 932	17 620		201 678	1 601 315
Solde au 31 mars 2013	155 386 \$	477 238 \$	10 530 005 \$	4 075 021 \$	16 523 302 \$	278 510 \$	1 290 101 \$	2 593 778 \$	35 923 341 \$
Solde au 1 avril 2013	155 386 \$	477 238 \$	10 530 005 \$	4 075 021 \$	16 523 302 \$	278 510 \$	1 290 101 \$	2 593 778 \$	35 923 341 \$
Acquisitions			71 097	173 681	1 134 083			249 328	1 628 189
Cessions	57 021	56 452	1 736 986		302 166	21 630		128 910	2 303 165
Solde au 30 mars 2014	98 365 \$	420 786 \$	8 864 116 \$	4 248 702 \$	17 355 219 \$	256 880 \$	1 290 101 \$	2 714 196 \$	35 248 365 \$
Amortissement et amortissement financier									
Solde au 1 avril 2012		426 475 \$	6 991 390 \$	3 563 019 \$	12 824 925 \$	214 416 \$	1 226 433 \$	2 103 656 \$	27 350 314 \$
Acquisitions		8 459	144 234	229 433	998 629	29 335	19 972	123 416	1 563 478
Cessions				968 695	365 330	17 620		195 880	1 547 525
Solde au 31 mars 2013		434 934 \$	7 145 624 \$	2 823 757 \$	13 458 224 \$	226 131 \$	1 246 405 \$	2 031 192 \$	27 366 267 \$
Solde au 1 avril 2013		434 934 \$	7 145 624 \$	2 823 757 \$	13 458 224 \$	226 131 \$	1 246 405 \$	2 031 192 \$	27 366 267 \$
Acquisitions		6 159	125 562	234 954	1 235 575	25 025	17 737	135 177	1 780 189
Cessions		56 452	1 102 698		302 166	16 223		128 910	1 606 449
Solde au 30 mars 2014		384 641 \$	6 168 488 \$	3 058 711 \$	14 391 633 \$	234 933 \$	1 264 142 \$	2 037 459 \$	27 540 007 \$
Valeurs comptables									
Au 1er avril 2012	155 386 \$	50 763 \$	3 471 992 \$	1 050 367 \$	2 246 734 \$	59 773 \$	63 668 \$	624 216 \$	7 722 899 \$
Au 31 mars 2013	155 386 \$	42 304 \$	3 384 381 \$	1 251 264 \$	3 065 078 \$	52 379 \$	43 696 \$	562 586 \$	8 557 074 \$
Au 30 mars 2014	98 365 \$	36 145 \$	2 695 628 \$	1 189 991 \$	2 963 586 \$	21 947 \$	25 959 \$	676 737 \$	7 708 358 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

9. Actif incorporel

Logiciels

Coût	2014	2013
Ouverture	4 814 546 \$	4 549 055 \$
Acquisitions	417 325	265 491
Cessions		
Clôture	5 231 871	4 814 546
Ammortissement financier		
Ouverture	3 373 418	3 036 465
Acquisitions	347 952	336 953
Cessions		
Clôture	3 721 370	3 373 418
Valeur comptable	<u>1 510 501 \$</u>	<u>1 441 128 \$</u>

10. Actifs detenu par location-financement

Equipment

Coût	2014
Ouverture	
Acquisitions	138 975 \$
Cessions	
Clôture	138 975
Ammortissement financier	
Ouverture	
Acquisitions	27 795
Cessions	
Clôture	27 795
Valeur comptable	<u>111 180 \$</u>

11. Avantages postérieurs à l'emploi

(i) Allocations de retraite

En janvier 2013, la Province du Nouveau-Brunswick a annoncé que l'allocation de retraite pour les employés non-syndiqués des Parties I, II et III de la fonction publique sera éliminée progressivement. Conformément aux directions de la Province de cesser l'accumulation de service aux fins de calcul de l'allocation de retraite et à l'approbation subséquente par le Conseil d'administration de la Société, l'accumulation de service a cessé pour la Société le 30 juin 2013. La compression et le règlement résultant des frais du régime de 982 607 \$ ont été comptabilisés en résultat durant l'année. En outre, le gain actuariel de 181 174 \$ découlant de la réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat d'exploitation and du résultat étendu

L'information relative au régime d'allocations de retraite:

Rapprochement de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées

	2014	2013
Solde, début de l'exercice	4 645 369 \$	4 643 986 \$
Coût des services actuels	160 424	241 873
Intérêt débiteurs	105 262	190 408
Coût des services passés (compression incluse)	477 494	
Perte (gain) sur règlement	505 113	
Prestations versées	(392 752)	(528 167)
(Gain) ou perte actuariel attribuable aux éléments suivants:		
Ajustement liés à l'expérience	(53 156)	
Changements apportés aux hypothèses démographiques	(58 943)	
Changements apportés aux hypothèses financières	(69 077)	97 269
Règlements	(2 449 789)	
Solde, a la fin de l'exercice	<u>2 869 945 \$</u>	<u>4 645 369 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

12. Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

(i) Gestion du capital

La direction considère que son capital est le solde de son avoir. Lors de la gestion du capital, l'objectif de la Société est de maintenir la vigueur financière afin de soutenir des rendements maximums pour la province du Nouveau-Brunswick.

(ii) Risque du marché

L'exposition aux risques du marché, se présente dans le cours normal des activités de la Société. La gestion du risque global de la Société met l'accent sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques et cherche à minimiser les effets possibles sur le rendement financier de la Société.

(iii) Risque de change

La Société peut être exposée à un risque marginal de change. La Société est exposée à un risque de change sur les achats libellés dans une devise autre que le dollar canadien. Le dollar américain et l'eurodollar sont les principales devises à l'origine de ce risque. La direction a réduit l'exposition à ce risque en limitant le nombre d'achats en devises étrangères.

(iv) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte parce qu'un client omet de s'acquitter d'une obligation. La Société a réduit l'exposition à ce risque en limitant l'accès au crédit et les relations contractuelles avec les partenaires commerciaux. Au 30 mars 2014, aucun client ne représentait plus de 10 % de la valeur totale des comptes clients.

13. Engagements

La Société loue des bâtiments ainsi que des locaux et du matériel conformément à des contrats de location-exploitation se terminant à diverses dates entre 2015 et 2035. Certains de ces contrats de location-exploitation sont assortis d'options de renouvellement à la fin de la durée initiale du bail. Le tableau suivant indique les paiements minimums exigibles au cours des exercices à venir en vertu des contrats de location-exploitation qui, au 30 mars 2014, ont une durée initiale de plus d'un an.

Montant exigible en un an ou moins	6 323 801 \$
Entre un an et cinq ans	20 019 550
Plus de cinq ans	29 554 145
	55 897 496 \$

14. Éventualités

La Société est engagée dans diverses actions en justice et d'autres affaires dans le cours normal de ses activités. L'issue de ces actions et la décision définitive des tribunaux à cet égard ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle. Ainsi, aucune provision pour ces actions n'est reflétée dans les états financiers. Les règlements, s'il y a lieu, relatifs à ces éventualités seront comptabilisés dans la période où chaque règlement aura lieu. La direction a réduit ce risque en maintenant la couverture d'assurance requise.

La Société indemnise ses administrateurs et ses dirigeants en cas de réclamations raisonnables engagées ou de pertes raisonnables subies dans l'exécution de leurs fonctions pour la Société.

15. Budget

Les chiffres du budget 2014 qui sont présentés à titre de comparaison avec les chiffres réels ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Société et n'ont pas été vérifiés.

16. Opérations entre apparentés

La partie qui a le contrôle ultime de la Société est la province du Nouveau-Brunswick. Les opérations entre la Société et la province du Nouveau-Brunswick sont présentées dans l'état des variations de l'avoir. Les présents états financiers contiennent les résultats d'opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec divers sociétés d'État contrôlés par le gouvernement provincial, auxquels la Société peut être considérée comme étant apparentée. Les transactions d'exploitation routinières avec les parties apparentées sont comptabilisées aux prix du marché en vigueur selon les modalités commerciales normales.

(i) Rémunération des principaux membres du personnel de gestion

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction sont considérés comme des membres principaux du personnel de gestion. La rémunération et avantages totales s'établissent à 971 891 \$ pour l'exercice (926 773 \$ en 2013).